

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

CDEFN-GT-VAE(2021)PV1

5 mai 2021

Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDEFN)
Groupe de travail sur les réponses à la violence à l'égard des enfants
(CDEFN-GT-VAE)

4^e réunion par visioconférence

22-23 avril 2021

Rapport de réunion

Horaires de la réunion :

1^{re} journée :

jeudi 22 avril

9h30-12h / 14h-16h30

2^e journée :

vendredi 23 avril

9h30-13h

Préparé par la Division des droits des enfants

<http://www.coe.int/fr/web/children/cdefn-gt-vae>

children@coe.int

Quatrième réunion du CDENF-GT-VAE

Rapport de réunion

Partie I de la réunion (22 avril 2021, 9h30-12h / 14h-16h30)

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

1. **Rosário Farmhouse** (Portugal), vice-présidente du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) et présidente du Groupe de travail sur les réponses à la violence à l'égard des enfants (CDENF-GT-VAE, ci-après « Groupe de travail »), ouvre la quatrième réunion en ligne du Groupe de travail. Elle souhaite la bienvenue aux membres, observateurs et experts invités à la réunion, rappelle que celle-ci sera majoritairement consacrée à l'élaboration d'un projet de recommandation sur des mécanismes permettant aux professionnels de signaler des violences à l'égard des enfants, et invite tous les participants à contribuer activement aux discussions à venir.
2. **Elda Moreno**, cheffe du Service des droits des enfants et des valeurs du sport, félicite le Groupe de travail pour les avancées accomplies au sujet du projet de recommandation, lequel présentera une valeur ajoutée parmi les normes du Conseil de l'Europe et constituera pour les États membres un outil important aux fins de la prévention, du signalement et du suivi des cas de violence à l'égard des enfants. Elle remarque que quelques questions sensibles restent à aborder, notamment la formulation d'une définition globale de la violence. Une telle définition pourrait guider les États membres lorsque ceux-ci légifèrent sur la violence à l'égard des enfants, et encouragerait les professionnels à répondre à tous les types d'actes et d'omissions touchant des enfants.
3. **Regína Jensdóttir**, cheffe de la Division des droits des enfants, souhaite également la bienvenue à tous les participants et exprime son soutien à l'objectif de proposer une définition novatrice de la violence. Elle rappelle qu'il est important de garder à l'esprit les principaux résultats attendus d'ici à la fin de l'année 2021, date à laquelle expirera le mandat actuel du Groupe de travail. Elle propose que le Groupe de travail formule des commentaires sur le nouveau projet de stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027), en particulier sur le domaine prioritaire n° 1, « La protection de tous les enfants contre la violence », avant sa soumission au CDENF le 18 mai.
4. **Maren Lambrecht-Feigl**, responsable de programme à la Division des droits des enfants, rappelle certains aspects techniques en lien avec la réunion et la plateforme, et souhaite la bienvenue à George Ivanov, représentant de la Bulgarie et nouveau membre du Groupe de travail. Sélectionné en consultation avec les présidentes du CDENF et du Groupe de travail parmi une liste de candidats établie au printemps 2020, George Ivanov a intégré le Groupe de travail pour occuper le poste récemment laissé vacant par l'expert maltais.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption du projet d'ordre du jour et d'ordre des travaux

5. L'ordre du jour est adopté tel qu'il figure à l'Annexe 1 ; le projet de stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027) est présenté au Groupe de travail au titre du plan de travail (voir le point 3).

Point 3 de l'ordre du jour : État d'avancement des activités du Groupe de travail

6. **Le Secrétariat** donne une vue d'ensemble de l'état d'avancement des activités du Groupe de travail tel qu'indiqué dans le plan de travail actualisé 2020/2021 ([CDENF-GT-VAE\(2020\)01rev3](#)). Le projet de stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027) est présenté au Groupe de travail en attirant l'attention sur le premier domaine prioritaire, qui recouvre les questions de violence à l'égard des enfants. Le Groupe de travail est invité à soumettre toute observation sur ce chapitre par écrit avant le lundi 17 mai. Les membres peuvent aussi transmettre leurs commentaires à leurs délégations nationales respectives siégeant au sein du CDENF, afin qu'ils soient présentés à la réunion du CDENF du 18 mai.

Point 4 de l'ordre du jour : Contribution à l'élaboration d'instruments ou d'outils non contraignants contenant des orientations pour les États membres

7. La présidente rappelle que la réunion a pour objectif de réaliser des progrès significatifs dans les travaux sur le projet de recommandation et de lignes directrices sur les mécanismes permettant aux professionnels de signaler des violences à l'égard des enfants. Elle souhaite la bienvenue aux consultants qui contribuent à cette activité, leur donne la parole pour leurs présentations et mène les échanges qui s'ensuivent.

Point 4.1 de l'ordre du jour : Vers un projet de recommandation sur l'établissement de mécanismes efficaces permettant aux professionnels de signaler des violences à l'égard des enfants

8. **Mariëlle Bruning**, professeure de droit des enfants à l'Université de Leyde (Pays-Bas) et experte indépendante en protection de l'enfance, présente un aperçu du projet de recommandation¹ en mettant en évidence les lacunes restant à combler sur le fond, ainsi que certaines questions devant être examinées par le Groupe de travail, notamment :
- **le titre du projet de recommandation** : révision du titre provisoire ;
 - **la définition de la violence** : formulation d'une définition globale de la violence à l'égard des enfants ;
 - **le seuil de signalement, par les professionnels, des cas de violence à l'égard des enfants** : réponses à apporter en cas de suspicions ou de craintes ;
 - **les contextes de la violence** : possibilité de mettre l'accent sur le signalement des violences commises dans le « cercle de confiance » ;
 - **les sanctions** : prise en considération de la question des sanctions (par exemple pour non-signalement) ;
 - **la confidentialité** : prise en considération des questions relatives à la confidentialité.
9. **Simona Florescu**, étudiante de doctorat de l'Université de Leyde et experte indépendante, présente les résultats de l'enquête restreinte diffusée aux États membres représentés dans le Groupe de travail ([CDENF-GT-VAE \(2021\)02](#))², dont le but était d'évaluer la manière dont ces États appliquent la législation nationale ou les instruments relatifs au signalement des violences à l'égard des enfants. Afin que le projet de recommandation à venir soit pertinent et applicable dans les différents systèmes de tous les États membres, il est proposé de soumettre une enquête plus courte à l'ensemble du CDENF. Le nouveau questionnaire ne contiendra pas toutes les questions, mais cherchera surtout à combler des lacunes sur le plan factuel afin que le projet de recommandation préparé ait une réelle portée.
10. **Alfonso Montero**, directeur général du European Social Network (ESN), présente les travaux de l'ESN sur la violence à l'égard des enfants sous l'angle des services sociaux publics, en mettant en évidence les principaux enseignements tirés de la mise en œuvre des projets de l'ESN. La violence à l'égard des enfants demeure un phénomène largement caché et les réponses apportées sont encore fragmentées, très localisées et pas forcément bien connues. L'ESN s'était par ailleurs penché en 2016 sur certains aspects de l'organisation des services sociaux, notamment les protocoles et les conférences téléphoniques aux fins de la coopération interinstitutionnelle visant à signaler tout cas inquiétant, ainsi que les permanences téléphoniques destinées aux enfants. Alfonso Montero souligne l'importance : 1) de lignes directrices nationales claires et simples à mettre en œuvre pour les autorités locales, axées sur le signalement des cas de violence par les

¹ [Présentation](#) de Mariëlle Bruning.

² [Présentation](#) de Simona Florescu.

enfants eux-mêmes, le soutien aux familles et la formation adéquate des agents des services sociaux ; 2) du dialogue intersectoriel entre les différents services et niveaux (national, régional et local), et 3) du soutien aux victimes. Alfonso Montero encourage par ailleurs le Groupe de travail à évaluer le rôle des services sociaux dans la lutte contre la violence à l'égard des enfants, et à étudier les possibilités de faire intervenir les enfants et de prévoir des mécanismes de signalement adaptés aux enfants dans les espaces publics comme les écoles et les hôpitaux. En ce qui concerne le projet de recommandation et de lignes directrices à venir, Alfonso Montero se tient à disposition pour fournir par l'intermédiaire de l'ESN tout appui nécessaire.

11. **Seamus Carroll**, président du Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de séparation des parents et de placement (CJ/ENF-ISE), fait le point sur les travaux menés par le CJ/ENF-ISE aux fins de l'élaboration de projets d'instruments ou d'outils, en mettant en évidence les chevauchements qui existent dans les questions traitées par les deux groupes. Le CJ/ENF-ISE ne manquera pas de s'inspirer de la nouvelle définition du Groupe de travail sur la violence à l'égard des enfants. Seamus Carroll indique que le CJ/ENF-ISE devra lui aussi traiter la question de la violence domestique, car celle-ci constitue un des problèmes les plus courants dans les procédures de séparation des parents et de placement. Les objectifs du Groupe de travail et du CJ/ENF-ISE devraient donc être mis en adéquation. Faisant référence aux pratiques de médiation de plus en plus courantes mentionnées par l'orateur, **Diana Šmidova** souligne que de l'avis de la République tchèque, il serait utile de disposer d'orientations dans les cas où la médiation atteint ses limites et que d'autres interventions deviennent nécessaires.
12. **Rosário Farmhouse** présente les activités réalisées en avril au Portugal pour marquer le « mois de la prévention de la violence » et encourage d'autres États membres à mener des activités de sensibilisation semblables.
13. **Mánus De Barra**, du Bureau de la Représentante spéciale des Nations Unies chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants, fait le point sur le dernier rapport annuel de la Représentante spéciale (mars 2021) et sur les progrès accomplis en direction de la cible 16.2 des Objectifs de développement durable des Nations Unies. Il estime que la cible ne sera pas atteinte et indique que les Examens nationaux volontaires (ENV) annuels constituent un bon moyen d'accélérer sa mise en œuvre, de même que l'accroissement des investissements dans les services sociaux. La pandémie de covid-19 a de toute évidence exacerbé certains problèmes et pourrait contribuer à attirer davantage l'attention sur les questions de violence à l'égard des enfants.
14. **Regína Jensdóttir** salue la proposition de Mánus De Barra et ajoute que les États pourraient renforcer leurs permanences téléphoniques et leurs réseaux de soutien entre pairs. Elle estime par ailleurs que les États membres du Conseil de l'Europe devraient prendre appui sur les mesures déjà prises dans différents domaines, par exemple dans la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote.
15. Le Groupe de travail commence à examiner en profondeur les premiers éléments proposés aux fins du projet de recommandation et de lignes directrices, ainsi que le projet de questionnaire, tels que présentés par les consultants. Tout en passant en revue les documents à l'écran, le Secrétariat prend note des modifications proposées afin de les intégrer immédiatement après la réunion. Une version révisée de tous les documents (projet de recommandation et de lignes directrices, projet de questionnaire) sera distribuée au groupe dans les jours suivant la réunion et il sera possible de formuler de nouveaux commentaires par écrit avant le 5 mai.

Partie II de la réunion (23 avril 2021, 9h30-13h)

Point 4 de l'ordre du jour : Contribution à l'élaboration d'instruments ou d'outils non contraignants contenant des orientations pour les États membres

16. La présidente souhaite de nouveau la bienvenue aux membres du Groupe de travail et rappelle brièvement les points à traiter durant la seconde journée de réunion.

Point 4.1 de l'ordre du jour : Vers un projet de recommandation sur l'établissement de mécanismes efficaces permettant aux professionnels de signaler des violences à l'égard des enfants (suite)

17. Le Groupe de travail examine les sections restantes du projet de recommandation. En particulier, il aborde et met en exergue les points suivants.

- Les professionnels devraient signaler les **soupons** concernant des cas de violence à l'égard des enfants, ainsi que les **inquiétudes** qui s'y rapportent. Pour cela, le seuil de signalement doit être relativement bas. La sensibilisation du public et le renforcement de la confiance dans les mécanismes de signalement pourraient favoriser le signalement de cas moins graves, et ainsi contribuer à la prévention de la violence à l'égard des enfants.
- Il convient de distinguer clairement **le soutien familial facultatif et le soutien familial obligatoire**, lorsque des risques ou des cas de violence ont été mis en évidence (donnant lieu à une décision de justice prescrivant un accompagnement de la famille).
- **Les approches intégrées et la collaboration interinstitutionnelle** devraient être davantage promues dans ce domaine. À cet égard, le Groupe de travail aimerait bénéficier d'une présentation de la nouvelle législation islandaise relative aux services sociaux, qui suit ce type d'approche.
- **Les activités de formation et de sensibilisation** devraient être obligatoires pour tous les professionnels qui travaillent pour et avec des enfants ; il serait certainement utile d'examiner toute bonne pratique mise en œuvre par les États membres à cet égard, comme les formations en ligne actuellement mises en place en Irlande, et d'échanger sur le sujet.
- **Des permanences téléphoniques** devraient être incorporées dans les systèmes nationaux de protection de l'enfance, afin que tout signalement soit traité en temps opportun et transmis à l'institution chargée du suivi, et que tous les professionnels recevant des signalements de violences à l'égard des enfants par le biais d'une permanence téléphonique sachent quels protocoles et procédures appliquer.
- Il convient de concilier **protection des données et vie privée des enfants** pour permettre la création de bases de données consultables par certaines catégories de professionnels. La création de ces bases de données devrait se faire conformément à la législation nationale. La participation des parents ou d'autres personnes s'occupant des enfants aux procédures de signalement doit être abordée avec vigilance, car elle pourrait éventuellement donner lieu à la destruction de données sensibles qui garantissent à l'enfant le plein accès à la justice.
- **Le consentement de l'enfant concerné au signalement par un professionnel d'un cas de violence** constitue une autre question sensible à aborder au cas par cas. Il est parfois important que les professionnels puissent signaler des violences à l'égard des enfants sans le consentement de ces derniers (par exemple dans les cas de violence intrafamiliale).

18. Le Groupe de travail examine le projet de questionnaire à soumettre pour approbation lors de la prochaine séance plénière du CDENF (18-20 mai 2021). Sans détailler tous les commentaires dans le présent rapport, le Secrétariat prend minutieusement note des modifications proposées et les intégrera à temps pour la prochaine réunion du CDENF.

Au terme d'une discussion, le Groupe de travail décide :

- de remplacer le **titre** du projet de recommandation et de lignes directrices figurant en annexe par « Recommandation sur le renforcement des mécanismes permettant aux professionnels de signaler des violences à l'égard des enfants » et « Lignes directrices relatives au renforcement des mécanismes permettant aux professionnels de signaler des violences à l'égard des enfants » ;
- d'intégrer une **définition novatrice et globale de la violence** qui recouvre les diverses formes de violence sans en omettre aucune, qui soit directement applicable dans tous les contextes, et qui mette sur un pied d'égalité les actes violents et les omissions entraînant un préjudice, y compris ceux entre pairs, en condamnant tant les uns que les autres ;
- de faire en sorte que le projet de recommandation encourage expressément les États membres à créer une **obligation de signalement** pour les professionnels travaillant pour et avec des enfants, notamment en inscrivant cette obligation dans la législation nationale et en mettant en œuvre des politiques pertinentes ;
- de soumettre au CDENF un court **questionnaire** pour approbation lors de sa prochaine réunion plénière (18-20 mai 2021) et de demander au Secrétariat de transmettre ce questionnaire à toutes les délégations du CDENF.

Point 4.2 de l'ordre du jour : Mesures et interventions visant à prévenir la violence entre pairs et les comportements sexuels préjudiciables des enfants

19. La présidente rappelle que le Groupe de travail a déjà convenu de ne pas poursuivre ses travaux de préparation d'un deuxième instrument non contraignant sur la question des comportements sexuels préjudiciables des enfants, et qu'il est proposé de mettre en pause le plan initial de réaliser une étude cartographique, en particulier à la lumière du temps et des ressources disponibles et de la nécessité de rester concentré sur l'objectif visé.
20. Le Secrétariat soutient cette approche en expliquant que du fait de l'important programme de travail qui attend le CDENF, notamment la nouvelle Stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027) et la quantité d'enquêtes actuellement soumises au CDENF, il faut circonscrire cette activité.
21. Le Groupe de travail approuve globalement l'approche proposée, c'est-à-dire de continuer à élaborer une note d'orientation en collaboration avec des consultants externes comme le professeur Hackett, qui contribuait déjà à cette activité au début du mandat du Groupe de travail.

Point 5 de l'ordre du jour : Autres tâches du Groupe de travail

Point 5.1 de l'ordre du jour : Contribuer aux questions de violence dans le cadre d'activités en cours en matière de participation des enfants

22. Le Secrétariat informe le Groupe de travail des dernières avancées concernant le projet conjoint Conseil de l'Europe-Union européenne « CP4EUROPE », lancé le 1^{er} avril 2021 et visant à renforcer les mécanismes et pratiques de participation des enfants en Europe. Il est à noter que le projet sera mis en œuvre dans cinq pays pilotes choisis par des délégations du CDENF, à savoir la Finlande, l'Islande, le Portugal, la République tchèque et la Slovaquie. Certains pays procéderont à des évaluations de leurs mécanismes nationaux de participation des enfants à l'aide de l'Outil d'évaluation de la participation des enfants (CPAT) du Conseil de l'Europe, tandis que d'autres s'appuieront sur de précédentes évaluations pour renforcer la participation des enfants dans des domaines précis. Si certaines des délégations membres du Groupe de travail participent au projet, le Secrétariat peut aussi fournir sur demande des renseignements supplémentaires.

23. Le Secrétariat informe le Groupe de travail de l'état d'avancement de la politique de protection des enfants du Conseil de l'Europe en présentant dans les grandes lignes les éléments qui la composent (à savoir le texte de la politique, les outils de mise en œuvre et une version de la politique adaptée aux enfants) et en soulignant les questions sensibles rencontrées dans le processus d'élaboration et de rédaction, notamment la possibilité de « déléguer » la responsabilité de la protection des enfants à des partenaires ou acteurs relevant d'un niveau administratif inférieur (organisations, États, etc.) participant conjointement à des projets ou événements avec le Conseil de l'Europe³. Les participants à la discussion soulignent notamment la nécessité d'élaborer des documents très pratiques qui tiennent compte des risques de préjudice pesant spécifiquement sur les enfants dans le cadre de l'organisation d'événements ou de projets. **Michelle Clarke** fait remarquer qu'en Irlande, les questions relatives à la protection de l'enfance sont incorporées dans la législation nationale et mises en œuvre en conséquence.

Point 5.2 de l'ordre du jour : Soutenir l'organisation par le CDENF d'échanges thématiques de connaissances, bonnes pratiques et expériences entre les États membres dans le domaine prioritaire n° 3, « Une vie sans violence », au cours de la période 2020-2021, sur des aspects spécifiques de la violence à l'égard des enfants à identifier

24. Le Secrétariat rappelle que le Conseil de l'Europe organise une série de trois webinaires sur les droits de l'enfant et la covid-19, étalés sur l'année 2021. Le premier, portant sur l'éducation et la covid-19, a eu lieu le 22 mars 2021 et a largement suscité l'intérêt des participants. Le deuxième, prévu en septembre 2021, sera consacré à la violence intrafamiliale ; le Groupe de travail est donc invité à y contribuer en soumettant des propositions par écrit d'ici au 5 mai 2021.

Point 6 de l'ordre du jour : Questions diverses

25. Aucune autre question n'est abordée.

Point 7 de l'ordre du jour : Date et lieu de la prochaine réunion

26. Le Groupe de travail convient de reporter sa prochaine réunion, initialement prévue en septembre, au mois de novembre 2021, afin d'intégrer les résultats de l'enquête élargie du CDENF qui doit démarrer en juin 2021. La première série de dates proposée au groupe (22-26 novembre 2021) ne semble pas convenir à tous ses membres. Un sondage Doodle sera donc créé pour tenter de trouver les meilleures dates de report de la réunion. En outre, le Groupe de travail décide de tenir une autre réunion début 2022 pour parachever les tâches de son mandat et soumettre pour approbation au CDENF le projet final de recommandations et de lignes directrices au printemps 2022, avant sa présentation au Comité des Ministres.

³ Présentation sur la politique de protection des enfants.

Annexe I

Projet d'ordre du jour

Jeudi 22 avril 2021, 9h30-12h

1. Ouverture de la réunion

Ouverture de la réunion par la nouvelle présidente, Rosário Farmhouse, vice-présidente du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)

Accueil par le Secrétariat

2. Adoption du projet d'ordre du jour et d'ordre des travaux

[CDENF-GT-VAE\(2021\)OJ1rev2](#)

3. État d'avancement des activités du Groupe de travail

[CDENF-GT-VAE\(2020\)01rev3](#)

Plan de travail actualisé

État d'avancement et prochaines étapes

4. Contribution à l'élaboration d'instruments ou d'outils non contraignants contenant des orientations pour les États membres

4.1 Vers un projet de recommandation sur l'établissement de mécanismes efficaces permettant aux professionnels de signaler des violences à l'égard des enfants

Documents de travail :

[CDENF-GT-VAE\(2021\)01](#)

Projet de recommandation et de lignes directrices sur l'établissement de mécanismes efficaces permettant aux professionnels de signaler des violences à l'égard des enfants

Présentations par :

- Mariëlle Bruning, Université de Leyde
- Simona Florescu, Université de Leyde

Échanges avec :

- Alfonso Montero, European Social Network (ESN)
- Seamus Carroll, président du sous-comité CJ/ENF-ISE

Présentation et révision du projet de recommandation et de lignes directrices

Présentation du rapport de synthèse de l'enquête menée au sein du Groupe de travail

Présentation et révision du projet de questionnaire aux fins d'une enquête élargie qui sera menée par l'intermédiaire du CDENF

[CDENF-GT-VAE\(2021\)02](#)

Mécanismes et pratiques de signalement des violences à l'égard des enfants dans plusieurs États membres du Conseil de l'Europe – rapport de synthèse de l'enquête menée au sein du Groupe de travail

[CDENF-GT-VAE\(2021\)03](#)

Projet d'enquête sur les mécanismes nationaux de signalement des violences à l'égard des enfants

(Discussion sur le projet de recommandation et de lignes directrices, ainsi que sur le projet de questionnaire destiné au CDENF, qui se poursuivra l'après-midi et lors de la 2^e journée.)

Documents de référence :

[CDENF-GT-VAE\(2020\)02](#) – Étude sur le renforcement du signalement obligatoire des abus sexuels sur enfants en Europe (professeur Mathews)

[CDENF-GT-VAE\(2020\)03](#) – Document de discussion sur le signalement obligatoire des violences à l'égard des enfants (professeure Bruning)

Jeudi 22 avril 2021, 14h-16h30

4.1 Vers un projet de recommandation sur l'établissement de mécanismes efficaces permettant aux professionnels de signaler des violences à l'égard des enfants

Suite de la discussion sur le projet de recommandation et de lignes directrices, ainsi que sur le projet de questionnaire destiné au CDENF

Documents de travail et de référence :

Contributions particulières de membres et d'observateurs :

- Rosário Farmhouse, présidente, sur les activités entreprises au Portugal et dans d'autres pays pour marquer le « mois de la prévention de la violence » en avril
- Mánus De Barra, Bureau de la Représentante spéciale des Nations Unies chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants, sur le dernier rapport préparé à l'intention du Conseil des droits de l'homme

Mêmes références que ci-dessus.

Point oral

Point oral

Documents de référence :

[Rapport annuel de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants](#)

[Children as agents of positive change](#)

Vendredi 23 avril 2021, 9h30-13h

4. Contribution à l'élaboration d'instruments ou d'outils non contraignants contenant des orientations pour les États membres

4.1 Vers un projet de recommandation sur l'établissement de mécanismes efficaces permettant aux professionnels de signaler des violences à l'égard des enfants (suite)

Suite de la discussion sur le projet de recommandation et de lignes directrices, ainsi que sur le projet de questionnaire destiné au CDENF

Documents de travail :

Mêmes références que ci-dessus.

4.2 Mesures et interventions visant à prévenir la violence entre pairs et les comportements sexuels préjudiciables des enfants

Proposition et discussion sur les prochaines étapes en vue d'orientations du Conseil de l'Europe en la matière

Documents de référence :

[CDENF-GT-VAE\(2020\)04](#) – Étude sur la violence sexuelle et le comportement sexuel violent des enfants (professeur Hackett)

5. Autres tâches du Groupe de travail

5.1 Contribuer aux questions de violence dans le cadre d'activités en cours en matière de participation des enfants

Point sur la politique du Conseil de l'Europe à venir sur la protection des enfants et sur les outils de mise en œuvre connexes

Discussion sur des questions d'actualité en lien avec la protection de l'enfance : la délégation de responsabilités à des partenaires dans le cadre de projets et d'événements ; la protection des enfants en ligne

Points oraux

5.2 Soutenir l'organisation par le CDENF d'échanges thématiques de connaissances, bonnes pratiques et expériences entre les États membres dans le domaine prioritaire n° 3, « Une vie sans violence », au cours de la période 2020-2021, sur des aspects spécifiques de la violence à l'égard des enfants à identifier

Préparation du deuxième webinaire du CDENF sur la covid-19 et les droits de l'enfant, intitulé « Protéger les enfants contre la violence familiale, en particulier les enfants à risque » : recueil de propositions sur les questions à examiner en priorité lors du webinaire

6. Questions diverses

Informations sur l'état d'avancement de la nomination d'un nouveau membre du Groupe de travail suite au récent départ d'un membre

Point oral

7. Date et lieu de la prochaine réunion

5^e réunion :

Dates initialement prévues :

23-24 septembre 2021 à Strasbourg
(ou en virtuel)

Proposition de report :

2 jours dans la **semaine du 22 au 26 novembre 2021** (à confirmer), à Strasbourg (ou en virtuel)

Annexe II

Liste des participants

MEMBRES

Portugal

Mme Rosário Farmhouse
Présidente
Commission nationale pour la promotion des droits et la protection des enfants et des jeunes

Belgique

M. Tim Stroobants
Directeur
Centre flamand d'expertise sur la maltraitance des enfants

Bulgarie

M. George Ivanov
Expert principal
Service ministériel des politiques et des programmes pour l'enfance

Mme Marga Stoyanova
Avocate
Service ministériel des politiques et des programmes pour l'enfance

Croatie

Mme Tatjana Katrić Stanić
Cheffe de secteur
Coordination des politiques et amélioration des travaux des experts des centres de protection sociale

République tchèque

Mme Diana Šmidova
Avocate
Service des droits de l'homme, Bureau du gouvernement de la République tchèque
Secrétaire du Comité pour les droits de l'enfant, représentation de la République tchèque auprès du Comité des droits de l'enfant de l'ONU et préparation de rapports périodiques

Islande

Mme Heiða Björg Pálmadóttir
Directrice générale
Service gouvernemental de protection de l'enfance, ministère des Affaires sociales

Fédération de Russie

Mme Olga Opanasenko
Conseillère de la Direction des droits de l'homme
Ministère des Affaires étrangères

AUTRES OBSERVATEURS

Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants

M. Mánuş De Barra
Responsable de la protection de l'enfance

AUTRES PARTICIPANTS

Professeure Mariëlle Bruning
Professeure de droit des enfants, Université de Leyde, Pays-Bas

Mme Simona Florescu, experte indépendante, Université de Leyde, Pays-Bas

Mme Stephanie Olsohn
Étudiante de doctorat, École de droit de Leyde, Université de Leyde, Pays-Bas

M. Alfonso Lara Montero, directeur général, European Social Network (ESN)

M. Seamus Carroll, président du Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de séparation des parents et de placement (CJ/ENF-ISE)

SECRETARIAT

Mme Eida Moreno
Cheffe du Service des droits des enfants et des valeurs du sport

Mme Regína Jensdóttir
Cheffe de la Division des droits des enfants

Mme Maren Lambrecht-Feigl
Responsable de programme, Division des droits des enfants

Mme Anna Bracco
Chargée des politiques, Division des droits des enfants

Mme Magali Moreau
Assistante de projet, Division des droits des enfants